

**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**  
-----  
**PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE**  
-----

# **PLAN TIC - BÉNIN**

**FEUILLE DE ROUTE POUR L'ASSAINISSEMENT, LE REDRESSEMENT ET LA  
DYNAMISATION DU SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)  
AU BÉNIN**

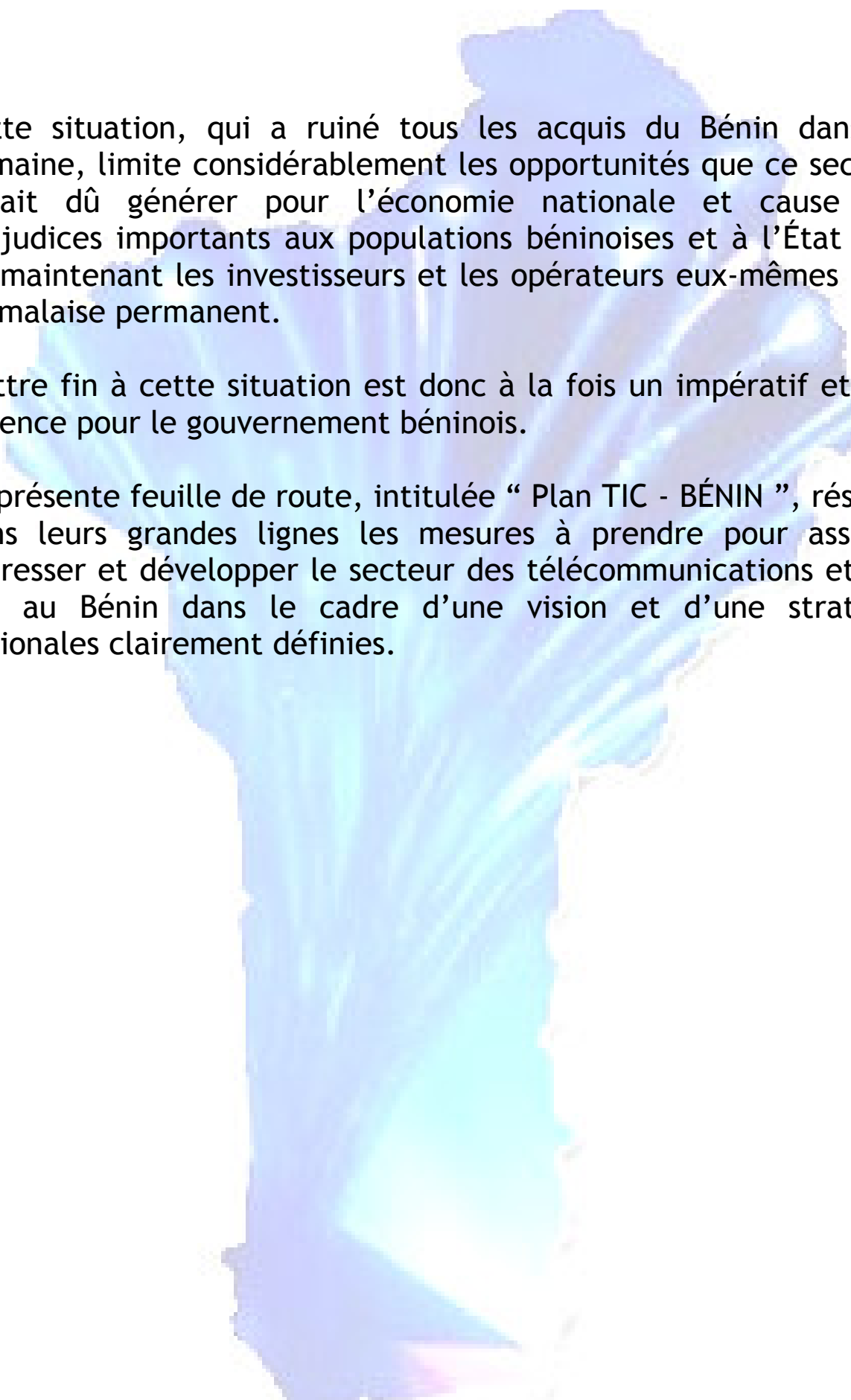
## I- INTRODUCTION

Les Télécommunications et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont partout fait leurs preuves comme facteurs incontournables de développement et un secteur transversal à l'effet multiplicateur direct sur l'ensemble des autres secteurs de l'activité économique. Mais elles constituent également un moyen de renforcement des capacités, que ce soit en milieu d'affaires ou dans les zones rurales ou isolées.

Grâce à une réforme judicieuse et bien maîtrisée et à une organisation bien structurée, ce secteur peut facilement attirer des investissements importants, permettre la création de nombreux emplois, générer pour l'Etat des revenus confortables tout en assurant un essor économique durable à tous les acteurs et jouer ainsi pleinement son rôle de moteur de la croissance économique.

Ces dix dernières années, à l'image de ce que l'on observe partout dans le monde, le secteur des télécommunications et des TIC a connu en Afrique une mutation profonde et des bouleversements sans précédent. Dans l'ensemble des pays africains les réformes entreprises ont produit des résultats fort encourageants même si tous les objectifs fixés n'ont pas été atteints. Dans plusieurs cas, y compris en Afrique de l'Ouest, de francs succès ont été enregistrés.

Cependant au Bénin, exemple pratiquement unique en Afrique, une inorganisation durable doublée d'une ouverture incontrôlée et tous azimuts, sans vision à long terme et en l'absence de toute Autorité de Régulation , a plongé le secteur des télécommunications et des TIC dans un désordre indescriptible propice à toutes les pratiques frauduleuses.



Cette situation, qui a ruiné tous les acquis du Bénin dans ce domaine, limite considérablement les opportunités que ce secteur aurait dû générer pour l'économie nationale et cause des préjudices importants aux populations béninoises et à l'État tout en maintenant les investisseurs et les opérateurs eux-mêmes dans un malaise permanent.

Mettre fin à cette situation est donc à la fois un impératif et une urgence pour le gouvernement béninois.

La présente feuille de route, intitulée “ Plan TIC - BÉNIN ”, résume dans leurs grandes lignes les mesures à prendre pour assainir redresser et développer le secteur des télécommunications et des TIC au Bénin dans le cadre d'une vision et d'une stratégie nationales clairement définies.

## II- REMARQUES

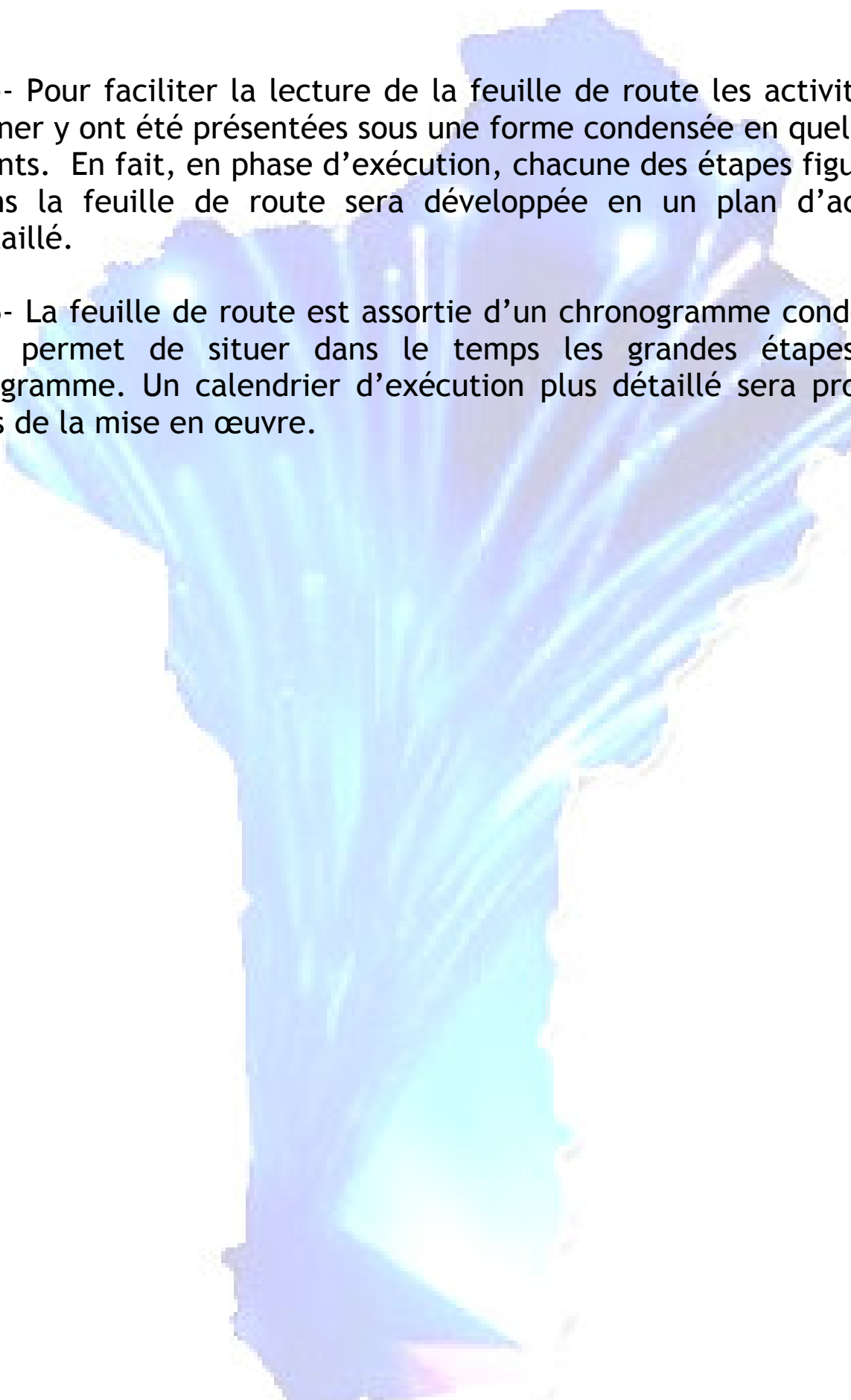
2.1- La feuille de route comporte d'une part des mesures destinées à l'ensemble du secteur des télécommunications et des TIC au Bénin, et d'autre part des mesures particulières pour le redressement et la viabilisation de Bénin Télécoms et pour la résolution des grands problèmes qui handicapent aujourd'hui La Poste du Bénin.

2.2- Compte tenu du grand désordre qui règne dans le secteur et de la situation catastrophique de Bénin Télécoms, la feuille de route prévoit dans un premier temps des mesures d'urgence destinées d'une part à mettre fin, à titre conservatoire, aux anomalies les plus criardes et d'autre part à procurer dans l'immédiat un minimum de soulagement aux usagers.

2.3- Une fois la situation du secteur assainie et stabilisée, la feuille de route aborde les mesures s'inscrivant dans une vision et une stratégie nationales à moyen et long termes, tant en ce qui concerne l'ensemble du secteur et le positionnement du Bénin que pour la réforme institutionnelle de Bénin Télécoms. Notons que la Déclaration de Politique Sectorielle qui sert de "base stratégique" aux textes actuels date de novembre 1994. Dans un domaine à l'évolution fulgurante et en pleine mutation comme les télécommunications et les TIC, il va sans dire que 12 ans après, la stratégie a besoin d'être revisitée.

2.4- En ce qui concerne Bénin Télécoms, l'adoption de la présente feuille de route suppose que soit reportée à plus tard l'étude sur les conditions de la privatisation de la Société, financée par la Banque Mondiale et dont le démarrage serait imminent. En effet l'approche retenue ici est d'assainir et de redresser d'abord Bénin Télécoms avant d'en envisager la privatisation.

Le crédit ainsi dégagé pourrait servir au financement partiel des études que nécessite l'exécution de la feuille de route.



**2.5-** Pour faciliter la lecture de la feuille de route les activités à mener y ont été présentées sous une forme condensée en quelques points. En fait, en phase d'exécution, chacune des étapes figurant dans la feuille de route sera développée en un plan d'action détaillé.

**2.6-** La feuille de route est assortie d'un chronogramme condensé qui permet de situer dans le temps les grandes étapes du programme. Un calendrier d'exécution plus détaillé sera produit lors de la mise en œuvre.

### **III- ACTIVITÉS**

#### **3.1- ENSEMBLE DU SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES TIC**

##### **3.1.1 - Mesures d'urgence**

##### **3.1.1.1 - État des lieux du secteur**

- a) Recensement de tous les opérateurs intervenant dans le secteur, sur tout le territoire national : opérateurs fixes, opérateurs GSM et autres réseaux mobiles s'il y a lieu, VSAT , fournisseurs d'accès Internet, terminaison de trafic, Voix sur IP, VPN (Réseaux Privés Virtuels) et Call Centers, réseaux privés d'entreprise, etc.
- b) Vérifications des conditions dans lesquelles chacun de ces opérateurs fonctionne (date de début de l'activité, avec ou sans licence, termes et conditions de la licence s'il y en a, point des redevances dues à l'État, infrastructure utilisée, équipements installés et type de services effectivement offerts, etc.);
- c) Point des attributions et utilisations des fréquences radioélectriques.
- d) Inventaire exhaustif des textes en vigueur régissant le secteur (Ordonnances, décrets, arrêtés, etc.)

### 3.1.1.2- Mesures d'assainissement du secteur

- a) Récupération immédiate de tous les arriérés de paiements dus à l'État par l'ensemble des opérateurs au titre des diverses redevances.
- b) Régularisation de la situation de tous les opérateurs clandestins en conformité avec les textes en vigueur et arrêt immédiat de toutes les activités non autorisées menées par certains opérateurs en violation des textes en vigueur.
- c) Reprise des textes portant régime des télécommunications, ordonnances (si possible), décrets, arrêtés etc., afin de créer un nouveau cadre juridique transparent, stable, équitable et plus incitatif pour les investisseurs et de mieux sécuriser les opérateurs, y compris l'opérateur historique Bénin Télécoms.
- d) Reprise des textes (au moins les décrets et arrêtés) concernant l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) et mise en place d'une nouvelle Autorité de Régulation plus compétente, avec un Exécutif plus professionnalisé, plus « indépendante » et dotée de l'autonomie financière nécessaire pour sa mission.
- e) Mise en place de la structure de gestion et des règles de fonctionnement du Fonds d'Accès Universel (FAU).
- f) Récupération des arriérés de paiements dus par les opérateurs au titre du Fonds d'Accès Universel et de la Formation.

### **3.1.1.3- Mesures de soulagement immédiat pour le grand public**

- a) Révision à la baisse des tarifs et mise en cohérence conséquente des structures tarifaires des services de téléphonie mobile GSM.
- b) Mesures immédiates d'amélioration de la qualité de service commerciale des opérateurs GSM.
- c) Mesures d'allègement tarifaire par Bénin Télécoms pour les services fixes et/ou en appui à la baisse des tarifs GSM (interconnexion, tarifs fibre optique, co-localisation d'équipements, etc.)



### **3.1.2 - Mesures d'ordre stratégique**

#### **3.1.2.1- Formulation de la vision de l'État et adoption d'une stratégie nationale TIC- BÉNIN**

- a) **Formulation de la vision à long terme de l'État**  
(Par exemple, « faire du Bénin le Quartier Numérique de l'Afrique», dans un délai défini etc.)
- b) **Élaboration d'une stratégie en plusieurs points pour le développement du secteur des télécommunications et des TIC et le positionnement du Bénin, définissant les phases (2 ou 3 maximum), les actions à mener, les politiques d'incitation à l'investissement , l'implication de la Zone Franche, la part des divers acteurs (Gouvernement, Autorité de Régulation, AGENTIC, partenaires au développement, investisseurs et opérateurs privés...) et les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour concrétiser dans les faits et dans les délais, la vision exprimée. Prise en compte à cet effet des conclusions et recommandations du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Tunis 2005).**
- c) **Élaboration, dans la même vision, d'une stratégie nationale cohérente de maîtrise et de vulgarisation de l'Informatique**

#### **3.1.2.2- Actions de communication et de promotion autour de la stratégie nationale TIC - BÉNIN**

- a) **Organisation d'un Forum National TIC - BÉNIN** pour exposer la vision et les orientations envisagées par l'État et permettre ainsi aux diverses parties intéressées (opérateurs, investisseurs, bailleurs de fonds, entreprises, professionnels, associations d'utilisateurs, jeunes, etc.) d'en débattre et d'y apporter des contributions; des invités africains et non africains seront sollicités pour faire part de leurs expériences.

## **b) Adoption d'un Code National des Télécommunications**

**c) Publication d'un Livre Blanc TIC - BÉNIN** présentant la vision, les orientations stratégiques et les grands axes de développement du secteur ainsi que le Plan d'Action National du Bénin pour les TIC dans le cadre du SMSI (Sommet Mondial sur la Société de l'Information).

### **3.1.2.3- Mise en œuvre de la stratégie nationale TIC - BÉNIN**

#### **a) Renforcement et stabilisation du cadre juridique**

- (i)** Adoption par l'Assemblée Nationale d'une Loi (en remplacement de l'Ordonnance actuelle) portant principes fondamentaux du régime des télécommunications en République du Bénin ; actualisation, dans la nouvelle Loi, des points suivants prenant en compte la vision exprimée :
- Politique d'accès universel pour les zones peu ou pas desservies
  - Nouvelle politique de l'interconnexion
  - Mesures incitatives du Code des Investissements pour les opérateurs et investisseurs dans le secteur des télécommunications et TIC
- (ii)** Reprise et réactualisation des décrets et autres textes d'application dans le cadre de la nouvelle Loi portant régime des télécommunications et en tenant compte de la stratégie nationale TIC-BÉNIN
- (iii)** Adoption par l'Assemblée Nationale d'une Loi (en remplacement de l'Ordonnance actuelle) portant création et attributions de l'Autorité de Régulation des Télécommunications en République du Bénin;

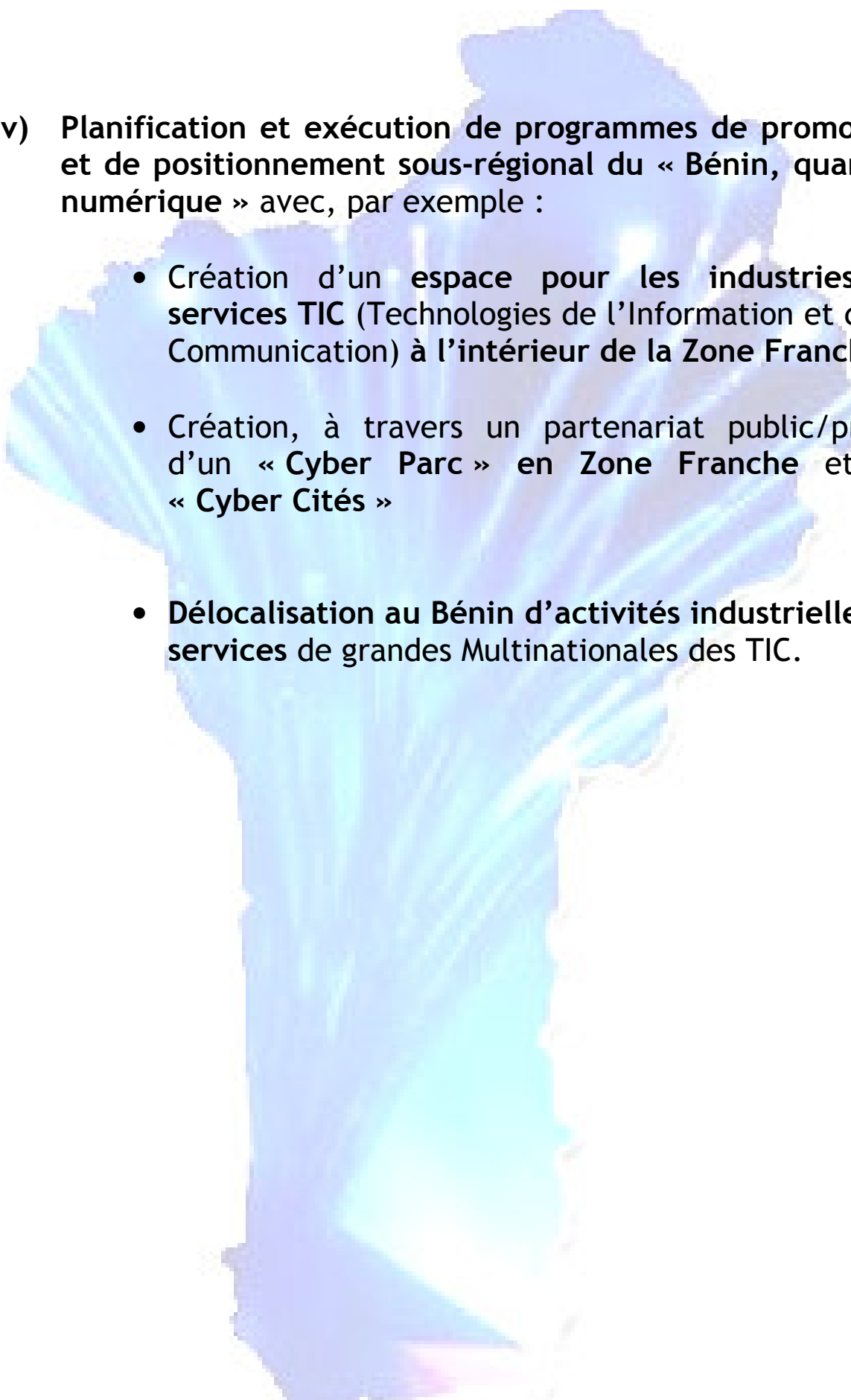
- (iv) Reprise et réactualisation des décrets et autres textes d'application dans le cadre de la nouvelle Loi portant création de l'Autorité de Régulation

## **b) Réalisation des programmes stratégiques TIC - BÉNIN**

- (i) **Planification et exécution des grands travaux d'extension, de modernisation et de fiabilisation de l'infrastructure de base du réseau national des télécommunications**, essentiellement à travers Bénin Télécoms redressée (couverture nationale complète en liaisons large bande à fibres optiques et faisceaux hertziens numériques de la dernière génération, complétées par d'autres technologies d'accès sans fil, déploiement des terminaux RASCOM dans le réseau national, intégration au réseau sous-régional etc.);
- (ii) **Élaboration et mise en œuvre d'un programme national d'Accès Universel** pour la desserte des zones rurales , isolées ou peu desservies dans un partenariat public/privé (par exemple à travers la procédure des subventions inversées et les coopératives locales de télécommunications), sous la maîtrise d'ouvrage essentiellement de Bénin Télécoms redressée;
- (iii) **Création d'une Délégation Générale aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)** pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des programmes nationaux d'application des TIC, effectuer la veille technologique en matière de TIC et veiller à l'application de la politique nationale de promotion et de vulgarisation des TIC ainsi que de l'informatique. AGENTIC sera revisitée dans ce cadre.

(iv) **Élaboration et mise en œuvre progressive de programmes nationaux d'application des TIC** dans le cadre de l'exécution du plan d'action national au titre du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, par exemple :

- **Projet « Écoles Numériques »** (e-schools, promu par le NEPAD), avec pour objectif à terme : « une école, une connexion Internet » ;
- **Projet «e-gouvernement »** visant, par étapes, l'informatisation et la mise en réseau des services gouvernementaux avec accès aux citoyens pour informations, transactions et formalités diverses par Internet sur le site du Gouvernement ;
- **Projet « Communes Numériques »** pour l'informatisation et la mise en réseau, par étapes, des services des collectivités locales (état civil notamment), avec accès aux citoyens pour informations et formalités diverses sur le site web du Gouvernement ;
- **Application d'une politique de formation massive en TIC, et mise en œuvre de programmes de vulgarisation des TIC.**



(v) **Planification et exécution de programmes de promotion et de positionnement sous-régional du « Bénin, quartier numérique » avec, par exemple :**

- **Création d'un espace pour les industries et services TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) à l'intérieur de la Zone Franche**
- **Création, à travers un partenariat public/privé, d'un « Cyber Parc » en Zone Franche et de « Cyber Cités »**
- **Délocalisation au Bénin d'activités industrielles et services de grandes Multinationales des TIC.**

## **3.2- BÉNIN TÉLÉCOMS**

### **3.2.1- État des lieux des partenariats avec les opérateurs privés et mesures conservatoires**

- a) Inventaire exhaustif et analyse des accords, contrats, conventions de partenariats de toutes natures, en cours entre Bénin Télécoms et les opérateurs privés; évaluation de l'exécution de chacun de ces accords, notamment par rapport aux textes en vigueur;
- b) Récupération immédiate de tous les arriérés de paiements dus à Bénin Télécoms au titre desdits accords; mise en œuvre des mesures correctives et/ou conservatoires nécessaires ( reprise, actualisation ou résiliation )
- c) Arrêt, à titre conservatoire, de tout nouvel investissement lourd non indispensable, sauf dans le cadre d'un programme de redressement planifié.

### **3.2.2- Plan d'assainissement et de redressement de Bénin Télécoms**


- a) **Élaboration, en accord avec les bailleurs de fonds et autres partenaires, d'un programme complet de redressement** comprenant un plan de restructuration financière s'appuyant sur le rapport d'audit du cabinet Mazard et Guérard ainsi qu'un plan de rentabilisation des investissements déjà consentis;
- b) **Mise en œuvre du programme de redressement**, avec la signature d'un contrat programme entre le Directeur Général de Bénin Télécoms et l'État, un encadrement étroit par un intervenant de grande expérience extérieur à l'Entreprise et un suivi régulier de l'état d'avancement du programme par les bailleurs de fonds et partenaires;

c) Mise en œuvre, dans le cadre du programme de redressement, d'un plan allégé d'extension et de rentabilisation du réseau ainsi que d'un plan allégé d'appui institutionnel destinés à rentabiliser les investissements en place ou déjà engagés (suivi rigoureux des flux de trafic, maîtrise et assainissement de l'interconnexion, meilleure commercialisation de la fibre optique SAT3, poursuite de l'extension du réseau mobile et relance commerciale de LIBERCOM, nouvelle approche plus commerciale pour l'exploitation des services Internet et applications associées ).

### **3.2.3- Réforme institutionnelle de Bénin Télécoms et grands travaux d'infrastructures des télécommunications**

a) Mise en place d'un partenariat stratégique pour Bénin Télécoms afin d'en garantir la bonne gestion et la rendre à même de mobiliser les financements importants que nécessitent les grands travaux de développement du réseau national. Choix et mise en œuvre des options du Gouvernement en ce qui concerne l'ouverture du capital de Bénin Télécoms au partenaire stratégique et au secteur privé

b) Programmation et exécution de grands travaux de construction d'infrastructures des télécommunications (couverture nationale complète en liaisons large bande à fibres optiques et faisceaux hertziens numériques de la dernière génération, complétées par d'autres technologies d'accès sans fil, déploiement des terminaux RASCOM dans le réseau national, intégration au réseau sous-régional etc.);  
Voir aussi section 3.1.2.3 b) (i)

- 
- c) Exécution du Programme National d'Accès Universel pour la desserte des zones rurales, isolées ou peu desservies dans un partenariat public/privé (par exemple à travers la procédure des subventions inversées et les coopératives locales de télécommunications). Voir aussi section 3.1.2.3 b) (ii)**
- d) Positionnement stratégique de Bénin Télécoms comme Opérateur Global et fournisseur en gros d'infrastructures d'accès des télécommunications et TIC.**



### **3.3 - LA POSTE DU BÉNIN**

- 3.3.1- Reconstitution des avoirs de La Poste du Bénin** comme partie intégrante du programme d'assainissement et de redressement de Bénin Télécoms; reconstitution complète, en liquide, de l'avoir des déposants aux CCP et de l'avoir des épargnants à la Caisse Nationale d'Épargne;
- 3.3.2- Planification et exécution d'un programme d'adaptation, de modernisation et de diversification des services postaux**, s'appuyant, entre autres, sur une utilisation intensive des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- 3.3.3- Élaboration et mise en œuvre d'un programme de dynamisation des produits financiers de La Poste** pouvant aboutir par exemple à la création d'une banque postale, au lancement de programmes postaux de micro finances, etc.
- 3.3.4- Programme de contribution de La Poste à la réduction de la fracture numérique.** Diffusion et vulgarisation de l'Internet et autres services associés à travers le réseau postal, notamment dans les zones rurales et/ou isolées.
- 3.3.5- Élaboration et mise en œuvre d'une politique d'accès universel aux services postaux** sous la maîtrise d'ouvrage, essentiellement, de La Poste du Bénin.

## IV- DISPOSITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

### 4.1- Financement de l'exécution et du suivi de la feuille de route

Possibilités :

- Budget national
- PNUD, Banque Mondiale  
(Notamment pour les études, l'assistance à l'élaboration de certains programmes, l'organisation du Forum TIC - BÉNIN)
- Autres partenaires au développement

### 4.2 - Responsabilités

- Supervision et suivi de la mise en œuvre : Cabinet du Président de la République
- Mise en œuvre : Ministre délégué chargé de la communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République , avec l'appui du Cabinet du Président de la République



**NOTES:**

